

Fondé en 1987, VERDI est un Groupe familial indépendant d'ingénieurs, consultants, urbanistes, architectes, planners, écologues, environnementalistes et spécialistes techniques, ouvrant sur tous les aspects de l'aménagement des territoires et de la construction.

" Utiliser nos compétences pour inspirer, éviter les dommages et créer le meilleur pour le Vivant. "

Nous sommes **Designer de territoires**.

La Charte éthique définit les principes et les valeurs auxquels VERDI adhère et qui doivent guider chaque collaborateur du Groupe dans la pratique quotidienne de son métier. L'éthique est la responsabilité de tous et cette Charte doit pouvoir aider chaque collaborateur à agir avec intégrité et le guider et le conforter dans ses choix au quotidien. Chacun doit pouvoir anticiper les risques liés à son rôle et à ses responsabilités.

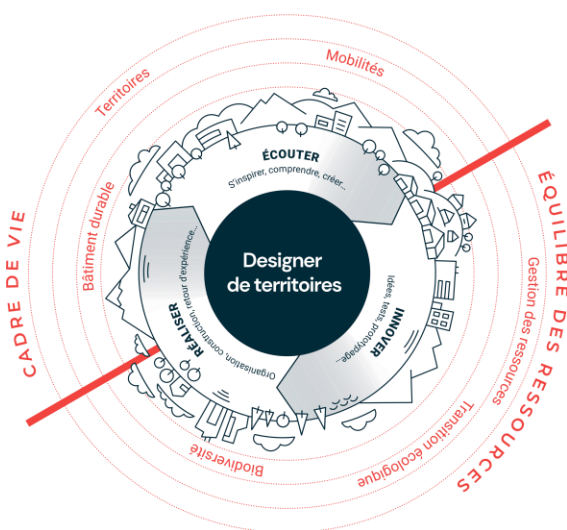
Ainsi, cette Charte Éthique s'applique à tous ceux représentant l'entreprise dans les pays où VERDI est présent, dans le respect des normes internationales, législations et réglementations locales.

L'implication de tous dans le respect de nos valeurs et de nos principes éthiques nous permettra de mieux réaliser notre mission, de garantir notre image et notre réputation et de permettre à VERDI de poursuivre son développement en toute sûreté.

Les valeurs de VERDI

Nous pratiquons une ingénierie territoriale pluridisciplinaire et de proximité centrée sur les usages. Cela implique de mettre l'usager au centre de notre approche et de nos réflexions, le comprendre, partager, croiser les regards, établir un dialogue, entre parties prenantes, disciplines et cultures, pour imaginer et construire ensemble au travers des valeurs suivantes :

- **Simplicité ;**
- **Responsabilité ;**
- **Autonomie ;**
- **Agilité.**



Nos engagements d'entreprise responsable

A travers nos valeurs rappelées ci-avant, nous accordons une grande valeur à la sincérité, qui est à la base de notre culture d'entreprise. Nous bâtissons des relations solides et durables avec nos parties prenantes, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels. Nous respectons toutes nos parties prenantes, y compris nos concurrents.

Conscients de l'impact des enjeux actuels environnementaux, nous nous efforçons de le minimiser au travers de notre Raison d'être. Nous sommes déterminés à ne pas compromettre l'avenir au nom du présent.

Nous cherchons à apporter une contribution positive dans les territoires et aux communautés où nous sommes présents notamment au travers des actions pour :

- Améliorer le cadre de vie ;
- Être à l'appui des territoires ;
- Créer des bâtiments durables ;
- Viser l'équilibre des ressources ;
- S'engager pour un projet à énergie positive ;
- Et au nom de tous les vivants.

Nos engagements d'employeur

Respect des lois et des réglementations

VERDI s'engage à respecter les lois et réglementations dans chaque pays où il exerce son activité. Nous adhérons aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, des Nations Unies et du Pacte Mondial.

Respect des personnes et des droits humains

La gestion des ressources humaines, l'animation des collaborateurs, ainsi que leurs relations, sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité dans le respect de la vie privée et dans le cadre du bien-être au travail.

VERDI entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit notamment toute discrimination.

Droit de la concurrence et lutte contre la corruption

Nous veillons au respect des règles de la concurrence afin que celle-ci soit loyale et équitable.

Nous nous attachons à lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités.

Chaque collaborateur de VERDI doit personnellement, et en toutes circonstances, conduire ses missions en respectant scrupuleusement les principes d'honnêteté, de transparence et d'intégrité, vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

Relations avec parties prenantes - Communication & information

Verdi entretient avec toutes ses parties prenantes et, en particulier, avec ses clients, ses fournisseurs et autres partenaires, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité, en accord avec ses principes éthiques listés préalablement.

Mise en œuvre

Les dirigeants se voient conférer un rôle particulier à cet égard, celui de donner l'exemple. En tant qu'interlocuteurs, ils répondent à toutes les questions concernant les principes de conduite et s'assurent que les collaborateurs soient suffisamment informés, notamment dans leur domaine de responsabilités, des valeurs de VERDI.

Nos partenaires seront informés de cette Charte éthique.

Procédure de recueil des signalements

Chaque société a la responsabilité de mettre en œuvre les présentes règles éthiques, en fonction des contraintes et spécificités de son activité ou de son implantation géographique. Le respect et l'application de ces règles s'imposent à tous les collaborateurs, selon leurs fonctions et responsabilités. Chacun doit être vigilant en ce qui le concerne mais aussi dans son entourage, au sein de son équipe ou à l'égard des personnes placées sous sa responsabilité.

VERDI encourage ses collaborateurs à exprimer leur point de vue, à défendre leurs opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables dans les conditions de protection de la confidentialité.

La voie normale pour évoquer de telles préoccupations est la hiérarchie directe ou indirecte.

Néanmoins, tout collaborateur qui considère qu'une **information vers le responsable hiérarchique peut présenter des difficultés** ou ne pourrait pas donner lieu au suivi approprié a la possibilité **de saisir le référent conformité de VERDI**, via l'adresse mail suivante : signalement@verdi.fr.

Par ailleurs, vis-à-vis des sujets liés à une discrimination, une procédure spécifique a été mise en place. La discrimination vise à défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses. La discrimination fondée sur un de ces motifs est sanctionnée par la loi pénale. Si vous êtes victime de discrimination au travail, vous pouvez signaler les faits à votre supérieur hiérarchique, direct ou indirect ; en cas d'impossibilité, en informer le responsable conformité de VERDI : signalement@verdi.fr

Le Défenseur des droits lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, une plateforme d'accompagnement a été mise en place : par téléphone au 3928 ou par le tchat antidiscriminations.fr.

Sanctions

Il est rappelé que les présentes règles, qui ont été examinées et approuvées par le Conseil d'administration de VERDI, sont impératives, et que nul ne peut s'en affranchir, quel que soit son niveau hiérarchique.

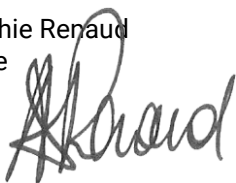
Tout éventuel non-respect de ces règles par un collaborateur constituerait une faute et pourrait faire l'objet de la part de VERDI de sanctions et poursuites appropriées prévues par le droit applicable au collaborateur concerné, **figurant dans le règlement intérieur** (GED > 08-Processus Ressources Humaines > 0802-DL-002 | Règlement Intérieur) et les dispositions légales de droit commun.

Entrée en vigueur

La présente Charte éthique constitue un complément au règlement intérieur et est donc opposable aux collaborateurs du Groupe VERDI. Elle est susceptible d'être modifiée afin de s'adapter aux évolutions réglementaires.

Fait à Wasquehal, le 18 septembre 2025

Anne-Sophie Renaud
Présidente



Julie Neumier



Hervé Hu



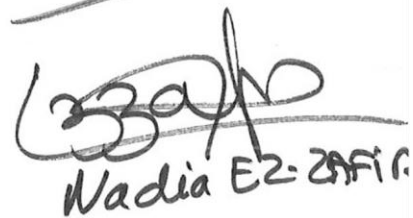
Jérôme COCHETEAU



Philippe Briat.



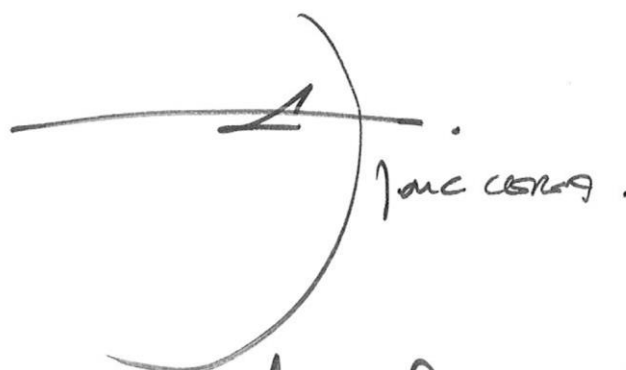
Jean-Luc Flah



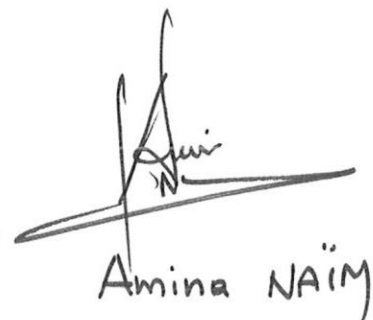
Wadia E-Z-ZAFI



J. BOUET.



J. BOUET.



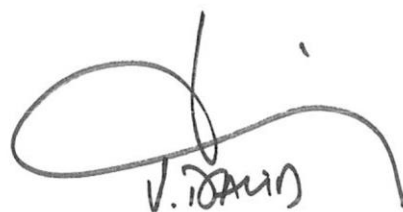
Amina NAÏM



O. JAFFARD



V. DAIN



V. DAIN



SONIA PRIGENT.



Gilles TEUNIER



M. Ceregrain



O. Renard



M. Ceregrain